
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018 – 104 DU 30 MARS 2018

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de l'Agence pour la Construction des
Infrastructures dans le Secteur de l'Education (ACISE).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-499 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu** le décret n° 2016-419 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- vu** le décret n° 2016-427 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu** le décret n° 2016-428 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu** le décret n° 2018-095 du 14 mars 2018 portant approbation des statuts de l'Agence pour la Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education ;
- sur** proposition du Président de la République,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 septembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence pour la Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education (ACISE), les personnes dont les noms suivent :

- 1- Monsieur **Johannes DAGNON**, représentant du Président de la République ;
- 2- Madame **Djaoudath ALIDOU**, représentante du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement (CTE) ;
- 3- Monsieur **Labiou AMADOU DJIBRIL**, représentant du Ministre de l'Économie et des Finances (DGML) ;
- 4- Monsieur **O. O. Parfait ISSEKI**, représentant du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- 5- Monsieur **Gérard GBAGUIDI AISSE**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- 6- Monsieur **Djossè Parfait BODJRENOU**, représentant du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- 7- Monsieur **Georges BADA**, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB).

Article 2

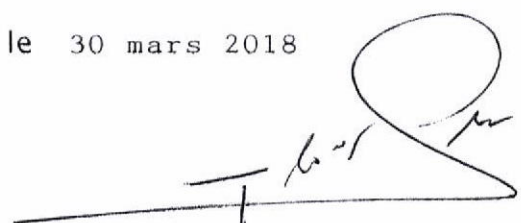
Monsieur **Johannes DAGNON** est nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence de Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education (ACISE).

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 mars 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



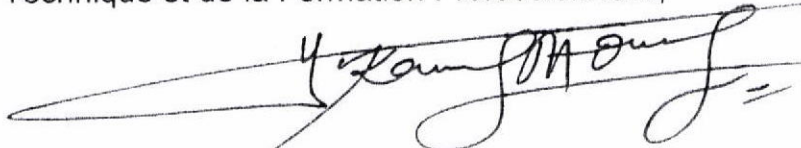
Patrice TALON

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique,



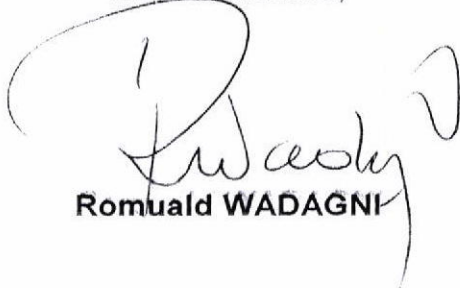
Marie Odile ATTANASSO

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation Professionnelle,



Mahougnon KAKPO

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Salimane KARIMOU

AMPLIATIONS : PR : 6, AN : 2, CC : 2, CS : 2, CES : 2, HAAC : 2, MPD : 2, MESRS : 2, MESTFP : 2, MEMP : 2, MEF : 2,
AUTRES MINISTÈRES : 17, SGG : 4, INTERESSES : 7, JORB : 1